

DOSSIER PERMIS AM

Afin de compléter le dossier pour les Permis AM (BSR) et les déposer en préfecture, merci de nous faire parvenir les documents suivants:

[1 document par pièce jointe](#)

[1 mail par candidat](#)

- Carte d'identité de l'élève recto verso
- ASSR1 OU 2 signé par l'élève
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'hébergement (**personne identifiée sur le justificatif de domicile**)
- Carte d'identité de l'hébergeur (**personne identifiée sur le justificatif de domicile**)
- livret de famille
- mandat remplie et signé
- EPHOTO (si vous n'en avez pas, je vous enverrai par mail un document sur lequel y apposer une photo aux normes et la signature du demandeur).
- attestation de recensement si élève ayant entre 16 et 17 ans non révolus.
- attestation de participation à la journée d'appel ou à défaut la convocation si élève ayant 17 ans révolus.
- autorisation parentale complétée et signée (en pièce jointe à remettre à l'enseignant le jour de la formation)**

Le dossier sera déposé en préfecture, une fois la formation terminée, sous les 72h, et après réception des documents demandés.

Un justificatif de dépôt vous sera renvoyer par mail et vous recevrez le titre définitif à votre domicile dans un délai de 4-6 semaines.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.